Intéressement 2025

Un accord manqué… et maintenant ?

Salariés de l'UES JCDecaux,

La Direction a récemment communiqué sur l'échec des négociations concernant l'accord d'intéressement collectif pour l'année 2025.

Mais que s'est-il réellement passé ? Que faut-il en retenir ? Et surtout, comment avancer ?

La CGT : présente, constructive, constante

Depuis le début des discussions, la CGT a assumé son rôle syndical avec clarté et cohérence : participation à toutes les réunions, propositions concrètes, échanges ouverts… jusqu'au dernier jour (**vendredi 27 juin**).

- Nous avons soutenu une approche centrée sur l'équité, favorisant une répartition totalement égalitaire de l'intéressement, ou s'en approchant, sans engendrer de surcoût pour l'entreprise.
- Un abondement porté à 500 €.
- Des critères RSE plus vertueux : remplacer les indicateurs négatifs comme les "accidents du travail" par des critères porteurs de sens et de progrès.

La Direction a choisi de ne pas négocier

Plutôt que de construire un nouvel accord adapté au contexte de 2025, la Direction a préféré reconduire presque à l'identique l'accord de 2024, en espérant rallier quelques signatures, sans ouvrir le fond du débat.

Elle a concentré ses efforts sur trois syndicats… et le résultat est là : aucun accord signé.

Le constat : pas d'intéressement collectif pour 2025

En l'absence d'un accord majoritaire signé dans les délais légaux, aucun intéressement ne sera versé au titre de l'année 2025.
C'est une réalité que nous ne pouvons ni ignorer ni minimiser.

La Direction évoque une éventuelle « prime de partage de la valeur »… mais sans calendrier, sans critères, et sans engagement concret.

Une autre voie était possible

Suivre les propositions de la CGT, c'était garantir une répartition équitable et réaliste, dans l'intérêt de toutes et tous.
Cela aurait permis d'éviter une année blanche.

Aujourd'hui, ce sont les salariés qui paient l'immobilisme et les calculs à courte vue.

Et maintenant ?

La CGT poursuit son engagement pour que la situation ne reste pas figée.

Pour compenser la perte liée à cet échec évitable, la CGT revendique une mesure simple et équitable : Le versement d'une Prime de Partage de la Valeur (PPV) de 3 000 € à l'ensemble des salariés.

Web : https://jcdecaux.syndicat-cgt.fr - Mail : contact@jcdecaux.syndicat-cgt.fr - Tel : 06 98 64 28 18